



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 48541

Texte de la question

M. Franck Reynier alerte M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur le montant des factures relatives à l'utilisation d'Internet sur les téléphones mobiles. En effet, il apparaît que les factures que reçoivent les utilisateurs d'Internet sur leur téléphone mobile présentent des montants élevés, en particulier lorsque ce service est activé depuis l'étranger. Ce constat mérite d'autant plus d'être souligné que le nombre de téléphones cellulaires permettant une navigation sur Internet est en pleine augmentation. Habités à une utilisation illimitée d'Internet depuis leur ordinateur, les propriétaires de téléphones mobiles ne sont pas toujours conscients des coûts de ce service sur leur téléphone. Il s'ensuit une hausse des réclamations d'utilisateurs de téléphones mobiles. Une clarification semble donc s'imposer. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte engager afin que les utilisateurs de téléphones mobiles naviguant sur Internet soient mieux informés des coûts de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48541

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4472

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)